

Finalement, on remarque une légère hausse de 480 millions d'euros (0,1%) par rapport au 30 juin 2008, la tendance pour juillet 2008 confirme le renforcement de la somme de bilans observé au premier trimestre 2008.

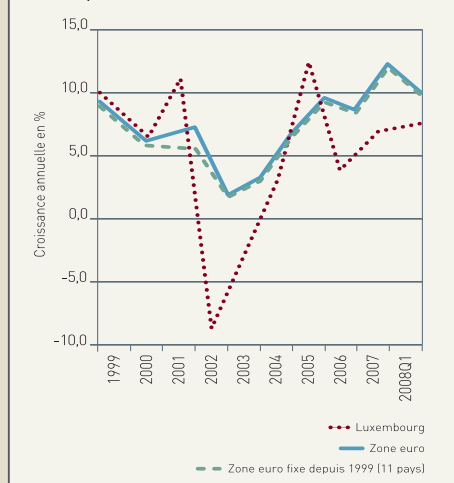
EVOLUTION DE LA SOMME DE BILAN AGRÉGÉE DES BANQUES LUXEMBOURGEOISES ET DES BANQUES DE LA ZONE EURO

La comparaison de la somme de bilan agrégée des banques luxembourgeoises avec celle des banques de la zone euro révèle que le volume d'activités des banques luxembourgeoises progresse moins vite que celui des banques de la zone euro. En effet, face à une croissance annuelle moyenne de 6,2% entre 1999 et 2007 pour les banques luxembourgeoises, on notera une croissance moyenne pour la zone euro (élargie à la Grèce en 2001, la Slovaquie en 2007, Chypre et Malte en 2008) de 8,2%. On remarquera également que si l'on ne tient pas compte des différents élargissements, la croissance bilantaire de la zone euro (à 11 membres) ne dévie guère des 8,2%.

Dans ce contexte, on notera que sur l'ensemble de la période sous revue la croissance de la somme de bilan des banques luxembourgeoises, comme celle de nombreux autres Etats membres, affiche une plus grande volatilité que celle des banques de la zone euro. En effet, la croissance de la somme de bilan agrégée de la zone euro offre une courbe beaucoup plus lisse et harmonisée. Notons également qu'au niveau individuel des Etats membres, les taux de croissance sont fortement influencés par la structure des bilans, par l'évolution politique et par la date d'entrée dans la zone euro (par exemple, les pays qui ont rejoint la zone euro après l'année 2000 affichent une croissance plus importante que la zone euro). Cette comparaison ne prend pas en compte le risque, en particulier sur le côté actif, ni les aspects prudentielles, qui peuvent être estimés comme peu significatifs si l'on considère que les banques luxembourgeoises présentent un bilan traditionnellement marqué par l'importance des crédits et dépôts interbancaires.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du taux de croissance de la somme de bilan agrégée du secteur bancaire luxembourgeois par rapport à la zone euro. Le recul des activités, observé en 2002 s'explique en grande partie par l'éclatement de

Croissance annuelle de la somme de bilan des établissements de crédits de Luxembourg en comparaison avec celles de la zone euro



Source: BCL

la bulle spéculative des marchés boursiers ainsi que par un environnement économique international défavorable ; ce ralentissement économique était déjà perceptible dès 2000, mais il ne s'est manifesté dans la somme de bilans des banques luxembourgeoises qu'avec un certain retard. A côté du ralentissement de l'activité interbancaire, ce sont également les activités crédit et dépôt avec la clientèle non résidente qui ont favorisé la baisse des activités de bilan. De plus, la crise des années 2001-2002 a également donné lieu à une perte de volume d'activités par la diminution du nombre d'établissements de crédit, à concurrence de douze unités, un certain nombre de groupes internationaux ayant reconsidéré leur présence au Luxembourg.

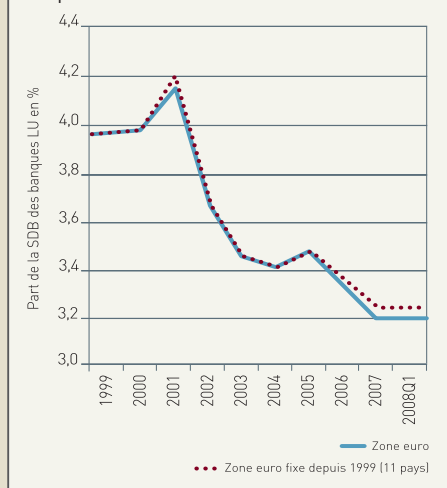
Des mesures de restructuration ont aidé à porter la croissance annuelle à 14,0% en 2005. Après cet envol, la croissance mesurée en 2006 et 2007 est demeurée forte avec une moyenne de 7,5%. Néanmoins, sur ces deux années, les banques de la zone euro voient leur activités en hausse de 11,8% (zone euro) et 11,7% (zone euro fixe depuis 1999, 11 pays) en moyenne.

Le premier trimestre 2008 fait ressortir une croissance annuelle de 9,1% pour les établissements de crédits luxembourgeois, bien que l'environnement économique soit devenu beaucoup plus sombre en raison, notamment, de la propagation de la crise américaine des crédits «subprime». Toutefois, dans le même temps, les banques de la zone euro ont affiché une croissance annuelle de 11,5% (zone euro) ou 10,8%, si l'on prend en compte la zone euro avec une composition

fixe depuis 1999, soit 11 pays.

Le graphique suivant montre l'évolution de la part de la somme de bilan des banques luxembourgeoises dans celles de la zone euro. Au début de la création de la zone euro, en 1999, la part du Luxembourg était de 3,9%, en 2001 un point haut était enregistré avec une part de 4,1% pour descendre ensuite quasi continuellement et atteindre au 31 mars 2008 un niveau de 3,2% de la zone euro (3,3% dans la composition fixe depuis 1999 à 11 pays).

Part de la somme de bilan des établissements de crédits à Luxembourg en comparaison avec celles de la zone euro



Source: BCL

Les crédits à la clientèle non-bancaire

Les crédits aux résidents

Les crédits accordés à la clientèle non-bancaire résidente se sont élevés à 68 481 millions d'euros au 30 juin 2008, contre 45 746 millions d'euros à la même date de l'année précédente, soit une croissance de 49,7%. Au cours du second trimestre de l'année sous revue, les crédits à la clientèle non bancaire affichent une progression de 8,6%, soit 5 408 millions d'euros.

Sur base annuelle, les crédits aux autres intermédiaires financiers sont en forte hausse de 17 863 millions d'euros (98,8%). Cette pousse s'explique à la fois par le développement en nombre des autres intermédiaires financières, promu par un cadre légal propice au développement des activités, par les incertitudes qui pèsent sur les marchés boursiers et par le manque de liquidité qui a provoqué un envol de la demande des autres intermédiaires financiers tout au long de l'année écoulée. A la suite de la progression du volume des créances sur les autres intermédiaires financiers, qui s'est élevé à 35 948 millions d'euros en milieu d'année 2008, ces dernières représentent désormais plus de la moitié des crédits au secteur non bancaire résident (52,5%).

Avec un encours total de 17 230 millions d'euros au 30 juin 2008, les crédits aux ménages représentent 25,2% de l'ensemble des crédits au secteur non-bancaire résident. Ces derniers ont affiché des progressions de 10,3% par rapport la situation au 30 juin 2007 et de 2,8% par rapport à celle observée fin mars 2008. Les crédits aux ménages résidents continuent d'être fortement orientés vers les besoins de financement des projets immobiliers; en effet, 83,8% de crédits accordés aux ménages résidents sont destinés au financement immobilier.